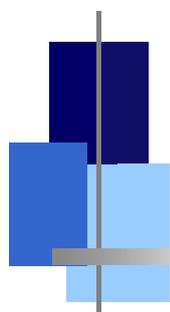


# PLACEMENTS DE TUNISIE

Société d'Investissement à Capital Fixe - SICAF

---



*AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES  
AU 30 JUIN 2016*

 **Delta**  
Consult  
Société d'expertise comptable  
Inscrite au tableau de l'ordre

Immeuble SAADI – Tour CD 2ème étage – Bureaux n° 7 et 8 – Menzah IV – 1082 – Tunis  
Tél : (+216) 71 755 035 – Fax : 71 753 062 - E-mail : cabinet@deltacconsult.com.tn

**DELTA CONSULT**

Société d'expertise comptable  
Inscrite au tableau de l'Ordre

**PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF**

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2016**

*Messieurs les Actionnaires de la société  
Placements de Tunisie -SICAF*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 14 Mai 2014 et en application des dispositions de l'article 21-bis de la loi n° 94 -117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société "Placements de Tunisie - SICAF" pour la période allant du premier Janvier au 30 Juin 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.645.995 et un bénéfice de D : 1.114.205.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société "Placements de Tunisie - SICAF", comprenant le bilan au 30 Juin 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction sur les états financiers intermédiaires***

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base d'un examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué cet examen selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit ; en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

**Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « Placements de Tunisie – SICAF » au 30 juin 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 26 août 2016

**DELTA CONSULT**

Walid BEN SALAH

# *Placements de Tunisie - SICAF*

---

**ETATS FINANCIERS  
INTERMEDIAIRES ARRETES  
AU 30 JUIN 2016**

**Bilan**

**Etat de Résultat**

**Etat de Flux de Trésorerie**

**Notes aux Etats Financiers**

# ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2016

## I N D E X

---

<u>BILAN</u>	1-2
<u>ETAT DE RESULTAT</u>	3
<u>ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</u>	4
<u>NOTES AUX ETATS FINANCIERS</u>	
Note 1 : Présentation de la société	5
Note 2 : Principes et méthodes comptables appliqués	5
Note 3 : Immobilisations financières	7
Note 4 : Placements et autres actifs financiers	8
Note 5 : Autres actifs courants	10
Note 6 : Liquidités et équivalents de liquidités	10
Note 7 : Capitaux propres	11
Note 8 : Autres passifs courants	13
Note 9 : Revenus des titres - droit de propriété	14
Note 10 : Charges nettes sur cessions de titres	15
Note 11 : Autres charges d'exploitation	16
Note 12 : Dotations aux amortissements & aux provisions	16
Note 13 : Impôt sur les sociétés	17
Note 14 : Encaissements et décaissements pour opérations sur titres	18
Note 15 : Dividendes et intérêts encaissés	18
Note 16 : Distributions de dividendes	18
Note 17 : Encaissements et décaissements pour opérations sur Immobilisations financières	19

